

**Assemblée générale**

Soixantième session

Documents officiels

71^e séance plénièreMardi 7 mars 2006, à 11 heures
New York

Président : M. Eliasson (Suède)

La séance est ouverte à 11 h 20.

Points 46 et 120 de l'ordre du jour (suite)

**Application et suivi intégrés et coordonnés
des textes issus des grandes conférences et réunions
au sommet organisées par les Nations Unies
dans les domaines économique et social
et dans les domaines connexes**

**Suite à donner aux textes issus du Sommet
du Millénaire**

Rapport du Secrétaire général (A/60/692)

Le Président (*parle en anglais*) : En application des alinéas a) et c) du paragraphe 163 de la résolution 60/1 de l'Assemblée générale en date du 16 septembre 2005, l'Assemblée est saisie d'un rapport du Secrétaire général intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale », qui a été publié sous la cote A/60/692 au titre des points 46 et 120 de l'ordre du jour. Ce rapport est en train d'être distribué dans la salle de l'Assemblée générale. J'espère que tous les membres l'ont bien reçu.

À cet égard, j'attire l'attention des membres sur une lettre en date du 3 mars 2006, adressée à l'Organisation des Nations Unies par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud, contenue dans le document A/60/707. J'ai dûment pris note de la demande qui y figure.

Je salue la présence parmi nous du Secrétaire général et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée et à exposer brièvement aux membres les principaux éléments contenus dans son rapport. Je donne à présent la parole à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), les chefs d'État et de gouvernement – vos chefs d'État et de gouvernement – m'ont adressé, en ma qualité de Secrétaire général, plusieurs demandes portant sur la réforme du Secrétariat et de la gestion. L'analyse et les recommandations que l'Assemblée générale m'avait prié de lui présenter, au paragraphe 163 b) du Document final, pour l'aider à réexaminer les mandats, feront l'objet d'un rapport distinct qui sera publié ultérieurement au cours de ce mois.

Celui dont l'Assemblée est saisie pour l'heure répond à deux autres demandes, celle du paragraphe 162, où j'ai été prié de soumettre des propositions concernant les conditions à réunir et les mesures à prendre pour que je puisse m'acquitter efficacement de mes responsabilités en matière de gestion et celle du paragraphe 163 a) où je suis prié de soumettre une évaluation et des recommandations permettant de faire en sorte que les politiques, règlements et règles de l'Organisation en matière budgétaire et financière et concernant les ressources humaines répondent aux

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



besoins présents de l'Organisation et lui permettent de mener sa tâche à bien avec efficacité et efficience.

Je suis ravi de pouvoir soumettre des propositions dans ce sens. Pourquoi? Parce que pour moi – si je puis me permettre de le dire d'un trait – nos règlements et règles ne répondent plus à nos besoins et font même qu'il est très difficile pour l'Organisation de faire son travail avec efficacité et efficience. C'est peut-être difficile à croire, après plusieurs vagues de réformes, dont deux que j'ai personnellement lancées, en 1997 et en 2002, la parution du rapport Brahimi sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en 2000, et le renforcement de notre système de sécurité en 2004.

Il est indéniable que d'importants changements ont été opérés avec l'aide des États Membres. Je n'ai aucune hésitation à affirmer que l'ONU est plus efficace et plus efficiente aujourd'hui qu'il y a 10 ans. Sa capacité d'exécution est plus grande que jamais, malgré des règlements compliqués, et il est établi qu'elle opère à moindre coût que d'autres organisations actives dans les mêmes domaines. Mais il faut bien dire que nos règles et règlements ont été conçus pour un Secrétariat essentiellement statique, dont la principale fonction était d'assurer le service de conférences et de réunions des États Membres et dont les fonctionnaires travaillaient pratiquement tous au Siège. L'ONU ne répond plus à cette description.

Aujourd'hui, grâce aux mandats que nous confient les États Membres, nous sommes directement engagés dans de nombreuses parties du monde, où nous travaillons sur le terrain pour améliorer le sort de ceux qui sont dans le besoin. Plus de 70 % de notre budget annuel, qui se monte à quelque 10 milliards de dollars, est actuellement consacré au maintien de la paix et à d'autres opérations sur le terrain, contre près de la moitié d'un budget deux fois moins élevé, il y a 10 ans.

Dans les 16 années qui ont suivi la fin de la guerre froide, nous avons entrepris deux fois plus de nouvelles missions de maintien de la paix qu'au cours des 44 années précédentes. Les dépenses de maintien de la paix ont quadruplé. Plus de la moitié des 30 000 agents qui forment notre personnel civil sont aujourd'hui déployés sur le terrain non seulement dans le cadre d'opérations de maintien de la paix, domaine qui a en soi pris beaucoup d'ampleur et a énormément gagné en diversité et en complexité, mais également pour des activités aussi variées que les secours

humanitaires, la justice pénale, la surveillance et le renforcement des capacités en matière de droits de l'homme, l'assistance électorale et la lutte contre la drogue et le crime. Le nombre d'agents humanitaires qui travaillent sur le terrain a été multiplié par huit, les activités relatives aux droits de l'homme menées au niveau des pays se sont considérablement développées et nous avons aidé à organiser plus d'une centaine de scrutins nationaux.

Ces mandats de plus en plus complexes exigent un personnel doté de compétences différentes. L'ONU doit pouvoir recruter et garder à son service des dirigeants, des gestionnaires et des agents capables de gérer de vastes opérations pluridisciplinaires dotées de budgets de plus en plus élevés.

Dans l'état actuel des choses, beaucoup de nos agents – notamment ceux de terrain qui exercent leurs fonctions avec beaucoup d'idéalisme et d'intégrité, souvent dans des conditions pénibles et dangereuses – sont découragés et démotivés par l'absence de possibilités d'avancement, et par une administration qui semble à la fois lourde et coupée d'eux.

Malgré toutes les difficultés, notre personnel en fait plus chaque année. Mais notre système de gestion n'est pas à la hauteur. Il n'est pas adapté à la gestion d'opérations mondiales coûtant des milliards de dollars et devant souvent être déployées très rapidement. Tant les fonctionnaires que les États Membres méritent mieux.

Les premières vagues de réformes visaient les symptômes plus que les causes de nos insuffisances. Le moment est venu d'opérer des réformes plus profondes. Ce qu'il faut faire et ce que nous avons la chance unique d'entreprendre, c'est refondre complètement l'ensemble du Secrétariat – ses règles, sa structure, ses rouages – pour qu'il soit mieux adapté aux réalités d'aujourd'hui et puisse mener à bien les nouvelles opérations que les États Membres lui confient et attendent de lui qu'il exécute.

Tout comme ce bâtiment, qui, après avoir été réparé et entretenu au coup par coup pendant 56 ans, a maintenant besoin d'être rénové de fond en comble, notre organisation elle aussi a besoin d'être entièrement remise à neuf, ce qui ne sera possible que s'il existe une volonté soutenue d'y parvenir, à tous les niveaux de la hiérarchie.

Je voudrais rendre hommage à la Vice-Secrétaire générale pour sa participation inestimable à l'établissement du rapport dont vous êtes saisis, qui se veut l'esquisse de cette réforme globale. Je la remercie très sincèrement, de même que Rajat Gupta, mon conseiller spécial pour les réformes de gestion, qui nous a fait profiter de sa grande sagesse et de sa riche expérience.

Le rapport contient des propositions relatives à sept domaines principaux, à commencer par le capital humain – c'est-à-dire la manière dont nous recrutons, encadrons et motivons les femmes et les hommes chargés d'exécuter les mandats qui leur ont été confiés.

Le deuxième domaine est l'encadrement; le rapport énonce les changements dont j'estime qu'ils doivent être opérés dans la haute hiérarchie du Secrétariat pour que le Secrétaire général puisse exercer son autorité en toute efficacité.

Troisièmement, le rapport traite de l'informatique et de la télématique, domaine dans lequel un investissement majeur s'impose pour que toutes les parties de l'Organisation puissent communiquer entre elles de façon efficace et que l'information puisse être aisément retrouvée chaque fois que nécessaire.

Quatrièmement, le rapport indique comment il serait possible de réduire les coûts et de renforcer l'efficacité en réexaminant le mode d'exécution de certains services, par exemple en les délocalisant ou en les externalisant, et en resserrant les règles et procédures de passation des marchés.

Cinquièmement, le rapport propose une simplification radicale des processus budgétaires et financiers.

Sixièmement, il suggère des moyens de rendre la gestion et le processus budgétaire de l'Organisation plus accessibles pour les États Membres et de permettre à ceux-ci d'exercer un meilleur contrôle.

Enfin, il préconise la création au Secrétariat d'un petit bureau qui ne s'occuperait que de la gestion du changement proprement dit, en liaison étroite avec un groupe restreint mais représentatif d'États Membres.

Ces propositions de changement sont toutes interdépendantes, car leur réalisation dépend également de l'observation des normes de déontologie les plus élevées partout au Secrétariat – objectif en vue duquel j'ai déjà, avec l'appui des Membres, pris des mesures –

et de la réforme de nos systèmes de contrôle et de justice interne, qui font l'objet d'examens distincts.

Si la réforme échoue dans l'un ou l'autre de ces domaines, la valeur des réformes menées dans tous les autres risquera d'être fortement réduite, voire réduite à néant. C'est pourquoi, je ne saurais assez insister pour que les États Membres envisagent ce processus comme un tout, et coopèrent sans arrière-pensée avec l'administration et le personnel du Secrétariat. Une bonne administration repose nécessairement sur un bon système de gouvernance. Et la réforme n'aboutira que si elle repose sur un partenariat stratégique fondé sur la confiance mutuelle, entre vous, à qui incombe la gouvernance, et nous, mes collègues et moi-même, à qui incombe l'administration.

Je suis tout à fait conscient que cette confiance ne peut être considérée comme allant de soi. Je sais que de nombreux États se sentent dépourvus de toute influence réelle sur les affaires de l'Organisation et cherchent à y remédier en affirmant leur autorité sur des questions de détail. Ce faisant, ils perturbent la répartition du travail qui devrait exister entre le Secrétaire général, qui est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation, et l'Assemblée générale.

Nous devons absolument trouver le moyen de rétablir la confiance et de restaurer notre partenariat, en comprenant bien nos rôles respectifs. Le rôle de l'organe directeur est de définir des orientations stratégiques à l'intention de l'administration et de demander à celle-ci des comptes sur les résultats obtenus. Le rôle de l'administration est d'obtenir ces résultats de façon efficace et transparente, afin que l'on puisse la juger sur pièces.

Aussi, si nous voulons que les choses changent, nous, le Secrétariat, et vous, les États Membres, devons faire ensemble le nécessaire. Les détails restent à préciser et ils doivent l'être dans le cadre d'une réelle consultation, notamment avec le personnel, puisque c'est pour lui que ces changements auront les effets les plus immédiats et que c'est de sa loyauté et de son dévouement que le succès des réformes dépendra le plus directement.

Qu'il me soit permis de préciser une chose encore. Cette réforme n'est pas une opération de réduction des coûts, pas plus qu'une tentative de prise de pouvoir par le Secrétariat, ou une tentative désespérée pour amadouer un ou deux gros bailleurs de fonds.

Certes, ces propositions permettront de réaliser de réelles économies, puisqu'elles réduiront effectivement, à terme, le coût d'un grand nombre de nos activités, dont l'exécution aura été simplifiée.

Mais ce que montre surtout le rapport, c'est que pendant des années l'Organisation a été avare d'investissements – dans les ressources humaines, les systèmes informatique et de la télématique – et qu'aujourd'hui, il faut absolument récupérer le temps perdu. J'ai intitulé ce rapport « Investir dans l'Organisation des Nations Unies » parce que je crois que les États Membres doivent être prêts à consentir des investissements importants, s'ils veulent que l'Organisation atteigne le niveau d'efficacité qu'eux-mêmes et leurs populations sont en droit d'attendre.

S'ils sont réellement prêts à faire cet investissement, tous les États Membres constateront, lorsque les effets des réformes se feront sentir, qu'ils ont à leur disposition une organisation mieux structurée et plus transparente, qu'ils peuvent plus facilement diriger et qui répond plus rapidement et plus efficacement à leurs instructions.

Surtout, ils auront une organisation plus utile aux centaines de millions de personnes qui, sans y être pour rien, ont besoin de ses services. J'entends par là les personnes menacées par la misère, par la faim, la malnutrition et les maladies endémiques ou les épidémies, par la désertification et d'autres formes de dégradation de l'environnement, par les catastrophes naturelles, par les conflits civils, l'anarchie, la violence et le crime organisé transnational, par le terrorisme, par l'oppression et la mauvaise gouvernance, par le génocide, le nettoyage ethnique et d'autres crimes contre l'humanité.

Ce sont ces personnes, Monsieur le Président, qui ont véritablement besoin d'une Organisation des Nations Unies efficace et bien dirigée par ses États Membres. Soyons à la hauteur de leurs espoirs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration et de son exposé très approfondi.

Comme nous en sommes tous conscients, notre organisation fait face aujourd'hui à de grands défis et à des tâches gigantesques. Et manifestement, il en sera de même à l'avenir. Nous avons plus que jamais besoin de solutions mondiales à des problèmes mondiaux. C'est pourquoi le multilatéralisme et la coopération

internationale sont des impératifs dans le monde d'aujourd'hui.

Pour que l'ONU puisse s'acquitter de ses mandats très importants en matière de développement, de sécurité et de droits de l'homme, nous avons besoin, pour mener cette tâche, de normes adéquates, de structures appropriées et d'un personnel compétent. Et il faut également qu'existe entre les États Membres et le Secrétariat un sentiment de responsabilité et de confiance.

Nous avons besoin que l'ONU soit assez forte pour relever les défis mondiaux avec la crédibilité et l'autorité morale issues de la confiance des États Membres et de l'ensemble de la communauté mondiale. C'est pourquoi, le Sommet mondial de 2005 a consacré une partie si importante de son document final à la réforme du Secrétariat et de la gestion.

Aujourd'hui, le Secrétaire général nous a présenté sa vision des choses. C'est un rapport important qui arrive à un moment tout aussi important. Je le remercie de son dévouement à l'Organisation et des efforts constants qu'il consacre à son amélioration. Il incombe désormais aux États Membres d'examiner ses propositions et de prendre les décisions qui s'imposent.

La Cinquième Commission et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires auront un rôle de premier plan à jouer dans le cadre de ce processus intergouvernemental. Je remercie l'Ambassadeur Ashe d'Antigua-et-Barbuda et le Président Saha du rôle de chef de file qu'ils ont assumé au cours de ce processus.

L'Ambassadeur Akram du Pakistan et l'Ambassadeur Rock du Canada jouent avec compétence le rôle de facilitateurs dans le suivi et la mise en œuvre des questions de la réforme du Secrétariat et de la gestion issues du Document final du Sommet mondial de 2005. J'apprécie tout particulièrement les consultations plénières officielles qu'ils ont tenues pour préparer le terrain au rapport du Secrétaire général et aux prochaines activités intergouvernementales qui examineront les mandats.

Je tiens à remercier l'ensemble des États Membres pour leur travail et leur coopération, et j'attends avec intérêt de continuer à collaborer avec eux sur ces questions.

Le moment est désormais venu d'étudier et d'examiner avec soin les propositions faites par le

Secrétaire général. Il faut absolument que nous traitions de ces questions essentielles dans un climat de confiance et de transparence et avec le sentiment de notre responsabilité commune.

Au cours des prochains jours, je compte tenir des consultations sur le processus d'examen du rapport. Je m'adresserai de nouveau aux membres à la suite de ces consultations.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de souhaiter la bienvenue parmi nous aujourd'hui au Secrétaire général. Nous le remercions de son rapport et notons qu'effectivement, il est rare que le Secrétaire général s'adresse aux États Membres avant que ses rapports n'aient été présentés officiellement.

Comme le Secrétaire général, nous convenons et comprenons qu'il s'agit là d'un rapport très important que le Sommet avait prié le Secrétaire général de présenter aux États Membres.

Comme nous l'avons clairement indiqué dans la lettre qu'a mentionnée le Président de l'Assemblée générale, nous espérons désormais que le rapport entier sera transmis sans tarder au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) afin que celui-ci puisse commencer rapidement à examiner la teneur de ses propositions avant que ledit rapport ne soit présenté officiellement à la Cinquième Commission.

Nous reconnaissons le rôle décisif que le CCQAB et la Cinquième Commission ont à jouer à cet égard. C'est là le processus qui a toujours été appliqué pour les rapports faisant état de politiques administratives et budgétaires et c'est également un processus visé dans les pratiques établies, le règlement intérieur et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Si nous voulons que tout se déroule sans problème et gagner du temps, il faudrait qu'au moment de sa présentation à la Cinquième Commission, le rapport fasse l'objet d'une nouvelle publication pour raisons techniques de façon à inclure les autres points pertinents de l'ordre du jour, comme les points 122, 124 et 129.

Nous souhaitons vivement, comme nombre d'autres États Membres, voir l'introduction de ces changements positifs renforcer très bientôt notre chère Organisation et nous nous y préparons. Une fois

encore, nous renouvelons l'engagement du Groupe des 77 et de la Chine de réformer l'Organisation des Nations Unies par la voie d'un processus intergouvernemental et en conformité avec les règles et procédures de l'Organisation.

M. Pfanzelter (Autriche) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Union européenne, je remercie le Secrétaire général de sa présentation de ce très important rapport, « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale » (A/60/692). Comme nous le savons tous, ce rapport a été demandé par nos chefs d'État et de gouvernement lors du sommet mondial de 2005 et aura des répercussions importantes sur l'avenir de notre Organisation. Nous nous félicitons de constater que cette étude n'a pas été réalisée suivant l'approche habituelle, mais sur la base d'un programme d'ensemble susceptible d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation.

L'Union européenne propose que ce rapport soit traité comme tous les autres rapports de suivi du sommet mondial, à savoir, dans le cadre de séances plénières informelles, avec l'aide des deux coprésidents. La réforme de la gestion ne doit pas faire exception. L'Union européenne n'a rien à redire à l'examen du rapport par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission. Cependant, en tant que destinataire du rapport, l'Assemblée devrait contrôler le processus afin d'évaluer les progrès et de fournir, si nécessaire, des recommandations pour l'examen au niveau des experts.

En l'état actuel des choses, les membres comprendront que nous ne sommes pas encore en mesure de débattre du contenu du rapport. Il va nous falloir étudier toutes les propositions avec soin, en gardant à l'esprit que le changement doit se faire graduellement. Nous attendons avec impatience la tenue d'un débat constructif avec l'ensemble des États Membres dans un climat de confiance et de coopération.

Afin de définir la voie la plus appropriée pour donner suite à ce rapport, nous voudrions demander que l'on prévoie la tenue d'une réunion plénière officieuse sous l'égide des coprésidents pour la réforme de la gestion.

M. Bolton (États-Unis) (*parle en anglais*) : Nous saluons nous aussi le rapport du Secrétaire général

(A/60/692). Nous notons qu'il appelle, selon ses propres termes, « à repenser fondamentalement [le] Secrétariat » et à « une refonte stratégique » (*supra*). Nous approuvons ces objectifs, ce sont les nôtres. La tâche à accomplir pour les atteindre est considérable et difficile.

Je dois dire cependant que les États-Unis ont constaté avec surprise – alors qu'on nous avait dit que le Secrétaire général serait le seul orateur aujourd'hui – que d'autres ont été invités à prendre la parole sans que nous en ayons été informés.

Nous pensons que le rapport du Secrétaire général doit d'abord être examiné en séance plénière par l'Assemblée générale, laquelle décidera ensuite de la façon de le renvoyer aux commissions compétentes de l'Assemblée générale, conformément à l'avis de l'Assemblée. Nous espérons que ce problème procédural, qui surgit d'emblée alors qu'il aurait pu être évité par voie de consultations, ne va pas nous pénaliser dans notre tâche. Ce travail est trop important pour être enlisé dans le boursier procédural de cet organe.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai soigneusement pris note des observations faites aujourd'hui par les États Membres sur le rapport du Secrétaire général, en particulier sur l'importante question de la voie à suivre pour répondre aux propositions du Secrétaire général. Je commencerai les consultations aujourd'hui, avec, tout d'abord, les présidents de la Cinquième Commission et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Je tiens également à ce que les membres sachent que j'ai toujours accordé une très grande importance au rôle et aux conseils de mes coprésidents dans les consultations tenues en plénière sur la réforme du Secrétariat et de la gestion.

Nous avons tenté de régler cette question avant la séance. Les discussions n'ont pas été menées à leur terme. J'espère que les différentes délégations engagées dans ce processus en ont été informées. Si cela n'a pas été le cas, j'en suis désolé.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance plénière de ce matin et merci de vos remarques liminaires. Je voudrais également adresser nos félicitations au Secrétaire général pour la présentation de son rapport sur la réforme du Secrétariat et de la gestion (A/60/692), qui avait été demandé par nos

dirigeants dans le document final (résolution 60/1) et que nous attendions. C'est un rapport extrêmement important.

La réforme de la gestion constitue naturellement l'un des aspects les plus importants et les plus urgents de l'exercice global qu'est la réforme de l'Organisation des Nations Unies, et tous les membres ont un rôle important à y jouer : il s'agit de veiller au fonctionnement efficace, transparent et responsable de notre organisation. Ma délégation a donc écouté avec beaucoup d'intérêt la présentation du rapport par le Secrétaire général. Il sera étudié avec soin et avec toute l'attention requise par ma délégation ici, à New York, et par les autorités dans notre capitale.

Nous pensons qu'il s'agit d'un rapport ambitieux, qui contient un certain nombre de propositions et de recommandations majeures visant à améliorer le fonctionnement de l'Organisation, en particulier du Secrétariat. Nous apprécions le ferme engagement du Secrétaire général et sa volonté de conduire l'Organisation dans cette direction. Certaines des propositions mentionnées – telles que la rationalisation des obligations en matière de présentation des rapports ainsi que l'encouragement à la mobilité et à une utilisation plus rentable des ressources – sont des objectifs qui, nous en convenons, exigeront que l'on réfléchisse à des solutions appropriées.

Certes, les questions de détail et les aspects techniques de ces propositions devront être renvoyés pour examen à la Cinquième Commission avant d'être soumis une nouvelle fois à l'Assemblée, mais ma délégation juge essentiel que des discussions sur la politique à mener autour des propositions et recommandations clefs aient lieu dans le cadre de séances plénières en temps voulu et de façon appropriée.

À cet égard, nous sommes convaincus que le Président de l'Assemblée générale exercera pleinement son autorité, grâce aux consultations officielles sur la réforme du Secrétariat et de la gestion efficacement coprésidées par l'Ambassadeur Akram du Pakistan et l'Ambassadeur Rock du Canada. Ma délégation attend donc avec intérêt les consultations que vous, Monsieur le Président, proposez de tenir dans les jours à venir en vue de déterminer la voie à suivre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il est temps à

présent d'examiner attentivement les propositions du Secrétaire général. Comme je l'ai dit, il est essentiel que nous examinions ces questions avec confiance, dans la transparence et en gardant à l'esprit nos responsabilités communes. Comme il a déjà été dit, j'ai

l'intention de tenir des consultations sur la procédure d'examen du rapport et, bien entendu, je reprendrai mes travaux avec les Membres une fois ces consultations terminées.

La séance est levée à 11 h 50.